

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2122

Lyon 7e - Ouverture et dénomination de l'école primaire les Girondins provisoire – rue Clément Marot

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

SEANCE DU 6 JUIN 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 8 JUIN 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 MAI 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUIN 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 15 JUIN 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme NACHURY (pouvoir à M. HAVARD), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), M. COULON (pouvoir à M. TOURAINE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2122 - LYON 7E - OUVERTURE ET DENOMINATION DE L'ECOLE
PRIMAIRE LES GIRONDINS PROVISOIRE – RUE
CLEMENT MAROT (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon connaît une progression démographique importante et constante depuis plusieurs années, en particulier dans le 7^e arrondissement.

La mutation du quartier industriel de Gerland en de nouveaux quartiers de ville a amené de nouvelles populations et elle se poursuit actuellement sur le secteur de la ZAC des Girondins.

De nouveaux programmes de construction de logement sont en cours avec des livraisons attendues dès 2017.

C'est pourquoi, afin d'anticiper l'ouverture de la future école primaire les Girondins qui devrait être livrée en 2019, la création d'une école primaire provisoire est programmée dès la rentrée de septembre 2016.

Ce nouvel établissement est dénommé « école primaire les Girondins provisoire ».

Elle sera implantée 15 rue Clément Marot sur un terrain issu de la division de la parcelle BS56 et sera constituée de bâtiments modulaires évolutifs.

Ces bâtiments accueilleront dès la rentrée 2016 :

- Pour l'élémentaire : trois salles de classe, une salle informatique, une bibliothèque, des sanitaires et des locaux de rangement ;
- Pour la maternelle : deux salles de classe, une salle d'évolution, une salle de couchettes, un bureau direction, une salle des maîtres, des sanitaires et divers locaux de rangement ;
- Pour l'école : un restaurant scolaire.

Pour l'année scolaire 2016-2017, cette nouvelle école comptera donc 3 classes élémentaires et 2 classes maternelles.

Dès la rentrée 2017, elle évoluera pour passer à 6 classes élémentaires et 4 classes maternelles.

Il est précisé que ce projet d'ouverture a été présenté à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône qui a pris en compte les créations de postes d'enseignants nécessaires.

L'article L.2121-30 du Code Général des Collectivités territoriales, repris dans l'article L.212-1 du Code de l'Education, prévoit que « *Le Conseil*

municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département ». M. le Préfet a été saisi pour avis.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 212-1 du Code de l'Education ;

Vu l'avis du Préfet en date du 20 mai 2016 ;

Vu l'avis émis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1. L'ouverture de l'école primaire les Girondins provisoire rue Clément Marot à Lyon 7^e, à compter de la rentrée scolaire 2016-2017 est approuvée.

2. La dénomination «école primaire les Girondins provisoire» est approuvée.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

A. BRUGNERA